

	<b>FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS</b>	ESC: WFS 75/1 Mars 1975
	<b>ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE</b>	
	<b>ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION</b>	

F

CONSULTATION AD HOC SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

Rome, 19 - 23 mai 1975

Ordre du jour provisoire

- I. Election du Président et du Vice-Président
- II. Adoption de l'ordre du jour
- III. Examen général de la situation de la sécurité alimentaire mondiale
- IV. Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale
  - a) Adoption par les Etats Membres - état de la question
  - b) Progrès réalisés en vue de la mise en oeuvre
    - (i) réunion d'experts sur les politiques nationales en matière de stocks céréaliers considérées dans le cadre de la sécurité alimentaire mondiale
    - (ii) discussions au sein d'autres instances
    - (iii) dispositions en vue de la création d'un Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture
    - (iv) assistance internationale aux pays en voie de développement: rapport intérimaire sur le programme de la FAO
  - c) Mesures ultérieures
- V. Questions relatives à la création d'un Comité permanent sur la sécurité alimentaire mondiale suivant les recommandations de la Conférence de l'alimentation.
- VI. Autres questions
- VII. Adoption du rapport.

## Notes relatives à l'ordre du jour

En attendant que soit créé le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, le Conseil de la FAO, à sa soixante-quatrième session tenue en novembre 1974, a recommandé d'organiser une ou plusieurs consultations ad hoc sur la sécurité alimentaire mondiale, qui seraient à tous les Etats Membres des Nations Unies ainsi qu'aux Etats Membres et Membres associés de la FAO et qui auraient les fonctions indiquées dans les résolutions pertinentes de la Conférence mondiale de l'alimentation. Une consultation ad hoc se tiendra donc à cette fin au Siège de la FAO à Rome, du 19 au 23 mai 1975. La séance inaugurale s'ouvrira à 10 h 30 le lundi 19 mai 1975.

### Point III - Examen général de la situation de la sécurité alimentaire mondiale

La Conférence mondiale de l'alimentation a suggéré que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale suive constamment la situation et les perspectives de la demande, de l'offre et des stocks des produits alimentaires de base et vérifie si les stocks sont suffisants. Le Conseil a suggéré que la Consultation examine la situation de la sécurité alimentaire mondiale dans son ensemble. Le Secrétariat diffusera un document sur l'évolution récente de la situation et les perspectives futures, qui pourra servir de base aux discussions.

### Point IV - Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale

#### a) Adoption par les Etats Membres - état de la question

Le Conseil de la FAO a estimé que la Consultation devait examiner la question de l'adoption par les gouvernements de l'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale. L'Engagement, approuvé par le Conseil par sa Résolution 1/64 à sa soixante-quatrième session en novembre 1974, a été transmis pour adoption à tous les Etats Membres de la FAO ainsi qu'aux Etats qui n'en sont pas membres mais qui font partie de l'Organisation des Nations Unies. Le Directeur général a prié les gouvernements de lui faire connaître avant le 30 mars 1975 leur décision et les mesures qu'ils envisagent de prendre à cet égard. La Consultation sera informée des réponses reçues.

#### b) Progrès réalisés en vue de la mise en oeuvre

La Conférence de l'alimentation a recommandé que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale soit chargé entre autres de suivre les mesures prises pour mettre en oeuvre l'Engagement international. Sous cette rubrique, la Consultation ad hoc pourra passer en revue: les progrès accomplis à cet égard à la suite de la réunion d'experts sur les questions techniques connexes, les discussions intergouvernementales qui ont eu lieu au sein d'autres instances, les dispositions prises pour la mise en place du système d'information alimentaire et les mesures envisagées pour fournir une assistance internationale aux pays en voie de développement afin d'assurer leur participation efficace.

##### (i) Réunion d'experts sur les politiques nationales en matière de stocks céréaliers considérées dans le cadre de la sécurité alimentaire mondiale

Suivant la décision du Conseil et du Comité des produits, une réunion d'experts a été organisée du 24 au 28 février 1975 pour examiner les problèmes techniques relatifs aux politiques nationales de stockage des céréales dans le cadre de la sécurité alimentaire mondiale. La Consultation sera informée des principales conclusions des experts.

##### (ii) Discussions au sein d'autres instances

La Consultation pourra prendre note des débats qui se sont déroulés au sein d'autres instances à la suite de la Résolution XVII (3) de la Conférence mondiale de l'alimentation, qui invitait les gouvernements de tous les pays qui jouent un rôle important dans la production, la consommation et le commerce des denrées alimentaires et plus spécialement des

céréales, à engager des discussions aussitôt que possible au sein des instances internationales appropriées pour accélérer la mise en oeuvre des principes énoncés dans l'Engagement international, et aussi pour étudier la possibilité de créer des réserves de céréales qui seraient installées en des points stratégiques.

(iii) Dispositions pour l'établissement d'un Système mondial d'information et d'alerte rapide

Le Secrétariat rendra compte des dispositions prises à cet égard, qui seront examinées en mars 1975 par le Conseil (document CL 65/4), ainsi que des autres mesures adoptées pour rendre le Système pleinement opérationnel.

(iv) Assistance internationale aux pays en voie de développement: rapport intérimaire sur le programme de la FAO

La Conférence de la FAO, puis la Conférence mondiale de l'alimentation et le Conseil de la FAO ont instamment prié les gouvernements ainsi que les organisations internationales et régionales intéressées de fournir l'assistance technique, financière et alimentaire requise pour définir et appliquer des politiques nationales en matière de stocks de denrées alimentaires dans les pays en voie de développement, afin qu'ils puissent participer effectivement à la politique de sécurité alimentaire mondiale. La Consultation sera saisie d'un document, transmis à titre d'information et pour observation, indiquant les grandes lignes du programme d'assistance en matière de sécurité alimentaire lancé par la FAO en 1974 ainsi que les plans futurs.

c) Mesures ultérieures

Le Conseil de la FAO a estimé que les gouvernements seraient, après cet examen, mieux à même d'envisager les mesures ultérieures à prendre pour accélérer la mise en oeuvre de l'Engagement. La Consultation souhaitera peut-être voir s'il y a lieu d'inviter les gouvernements à prendre à cet égard des mesures en vue de surmonter les difficultés qu'il pourrait y avoir à assurer un approvisionnement de céréales suffisant pour maintenir la sécurité alimentaire mondiale. Elle souhaitera peut-être aussi voir s'il convient de réunir une autre consultation ad hoc en attendant que soit créé (probablement par la Conférence de la FAO en novembre 1975) le Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

Point V - Questions relatives à la création d'un comité permanent de la sécurité alimentaire mondiale suivant les recommandations de la Conférence mondiale de l'alimentation

Le Secrétariat soumettra un document sur les questions de procédure liées à la création du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

Point VII - Adoption du rapport

Le rapport de la Consultation sera soumis au Conseil de la FAO et les conclusions en seront transmises au Conseil mondial de l'alimentation des Nations Unies.